AMBASSADE
DE FRANCE
EN ALLEMAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Décision portant nomination des membres de la commission consultative paritaire locale n°2 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en ALLEMAGNE

L'ambassadeur,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.452-1 à L.452-10 et D.911-41 à D.911-52 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu décret n°2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
Vu l'arrêté du 1er octobre 2022 relatif aux commissions consultatives paritaires centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
Vu les résultats des élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 ;
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 1er au 8 décembre 2022, en vue de déterminer les organisations syndicales habilitées à les représenter au sein de la commission consultative paritaire locale **n°2** de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en **ALLEMAGNE** ;
Sur proposition du conseiller de coopération et d'action culturelle ;

DECIDE :

Article 1 – La commission consultative paritaire locale **n°2** de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en **ALLEMAGNE** est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Titulaires	Fonction
BLONDEL Cyril	COCAC
PICAULT Isabelle	COCAC adjointe
KRIEGEL Frédéric	Proviseur
HOUILLE Alain	Proviseur
PANARIOUX Yvon	Proviseur

Suppléants	Fonction
VALIBOUSE-HUGUEN Christine	Proviseure
PARDO Sylvain	Proviseur
DILLENSCHNEIDER François	Proviseur
RUBIO Miguel Angel	Proviseur
DURRENBERGER Damien	Directeur

Cinq représentants du personnel :

Titulaires	Organisation syndicale
DEGUILHEM Nadège	FSU-SNES Allemagne
FOLKE Eve	FSU-SNES Allemagne
ILLIANO Sébastien	FSU-SNES Allemagne
DAVAUD Colas	FSU-SNES Allemagne
GUINEMER Adrien	UNSA-Education

Suppléants	Organisation syndicale
LARSEN Astrid	FSU
ANQUETIL Marc	FSU
LETOURNEL Josselin	FSU
NIVIERE Julien	FSU
HAUSSMANN Hélène	UNSA-Education

Article 2 – M. Cyril BLONDEL est nommé président de la commission. En cas d'empêchement, la présidence est assurée par un membre représentant de l'administration à la commission, titulaire ou suppléant, désigné par le chef du poste diplomatique.

Article 3 – La présente décision sera affichée dans les locaux du service de coopération et d'action culturelle et dans les établissements relevant de l'AEFE.

Fait à Berlin, le 08 février 2023

L'Ambassadeur